Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC (2e)

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Avis est par la présente donné, par la soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les propriétés immobilières ci-après désignées seront vendues à l'enchère publique, le **jeudi 15 octobre 2026 à 10 h 00**, à l'hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, des droits sur les mutations immobilières et toutes redevances municipales, plus intérêts et frais encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Les immeubles seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisse dessus érigées, circonstances et dépendances, sujets à tous les droits requis de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Les immeubles ci-dessous décrits sont situés dans la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ils seront vendus sujets au droit de retrait d'un (1) an.

Le prix d'adjudication de chacun des immeubles sera payable immédiatement, lors de la vente, en argent comptant, chèque visé ou par Interac. À défaut de paiement immédiat, l'immeuble sera remis en vente, sans préjudice aux autres recours dont la Ville dispose en pareil cas.

De plus, la personne qui se portera adjudicataire doit :

- Déclarer devant la personne faisant la vente, ses nom, prénom, qualité, occupation et résidence ;

- Présenter un document parmi les suivants qui prouve son identité et comporte sa photo :
 a) Permis de conduire;
 b) Carte d'assurance maladie;
 c) Passeport;

- Présenter sa procuration, si elle veut enchérir pour une autre personne physique.

La personne qui veut être admise à enchérir pour une personne morale, doit aussi présenter une copie certifiée conforme signée par le président ou le secrétaire de la personne morale de la résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir.

Pour tous renseignements sur les usages permis d'un immeuble en vente, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et du développement durable. Aucun renseignement de cette nature ne sera donné lors de la vente.

Matricule	Propriétaire	Lots	Adresse civique
6942-78-7297-0-000-0000	Donna Beaven	1 462 114	107, 36e Avenue
DÉSIGNATION			
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 462 114 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 107, 36e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.			

Matricule	Propriétaire	Lots	Adresse civique
6943-90-1594-0-000-0000	Aaron Ramnath Sherine Risha Calliste	1 462 238	110, 33e Avenue
DÉSIGNATION			
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 462 238 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 110, 33e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.			

Matricule	Propriétaire	Lots	Adresse civique
7143-50-9989-0-000-0000	Monthe Stella Nkayimbo Nkem Edwin Foji	5 734 019	53, 18e Avenue
DÉSIGNATION			
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 5 734 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 53, 18e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.			

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 23e jour de septembre 2026

Me Rocio Delmonte-Palomares, OMA
Directrice des Services juridiques et greffière